

## Informations sur les mesures de protection

### L'éloignement et la défense d'entrée par la police en cas de violence domestique

- La police peut éloigner une personne violente de l'appartement ou de l'entourage proche et lui défendre l'entrée.
- La police enlève à la personne rejetée les clés de l'appartement ou de la maison.
- Vous pouvez prolonger l'éloignement de 10 jours d'ici 5 jours après l'éloignement auprès du tribunal des mesures obligatoires. Votre conseil de victimes peut vous aider à demander cela avec une lettre.
- Vous n'êtes pas obligé d'apparaître personnellement procès.
- Vous pouvez demander des mesures de protection supplémentaires au tribunal civil avant l'expiration du délai de 10 jours.

### Les mesures de protection au tribunal civil

- Les mesures de protection signifient une interdiction d'approchement, une interdiction de localisation, une interdiction de contact. Le tribunal décide la durée de l'interdiction.
- Si vous demandez des mesures de protection vous devez prouver d'être en danger de vie, sans les mesures de protection. Vous devez montrer que vous auriez un désavantage menaçant, lequel ne pourrait pas être facile à rattraper, si le tribunal n'approuve pas les mesures de protection.
- Les procédures au tribunal civil durent normalement très longtemps. Vous pouvez demander «les mesures de précaution». Ainsi vous recevez la protection nécessaire. La procédure pour «les mesures de précaution» est plus vite.
- En cas de grand danger, ainsi d'urgence vous pouvez demander «une mesure superprovisoire». Alors c'est le tribunal qui décide sans écouter les parties. Le questionnement sera reporté.
- Si vous n'avez pas d'avocat qui représente vos intérêts, vous risquez d'avoir contact avec le contrevenant.

### D'autres mesures de protection

- Interdiction de maison
- Plan de sécurité personnel
- Suppression de l'emplacement du téléphone portable
- Changement du numéro de téléphone
- Remplacement de la serrure de porte